



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 03 du lundi 3 avril 2023

à 18 h 30

Commune de BASSAC

Présents : (12) MM. ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, AUTIN Cyril, DENIS Ludovic, DUDOGNON Stéphane, FORT Sonia, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

Absente ayant donné pouvoir : (01) Mme HALOCHE Sylvie à Mme ROY Nicole

Absente : (01) Mme MASSET Nicole

Monsieur TOLLIS Eddy est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 ;
- 02 – Vote des subventions de fonctionnement 2023 ;
- 03 – Vote du budget primitif 2023 ;
- 04 – Adhésion au module « métier de gestion de cimetières » de l'Agence Technique Départementale de la Charente ;
- 05 – Estimation du loyer du logement communal sis 4 Espace Marcihacy ;
- 06 – Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/02/2023, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Yves DANEY, Conseiller aux décideurs locaux, a été invité à assister à la réunion afin d'apporter des éléments de réponses en matière de finances locales.

D/2023-03-01 : Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023 :

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2022 :

Taxe foncière bâtie : 42.32 %

Taxe foncière non bâtie : 49.91 %

Il est précisé qu'une augmentation de 2.5 % avait été appliquée en 2022.

Décision : Pas d'augmentations des taux d'imposition pour 2023 : à l'unanimité.

D/2023-03-02 : Vote des subventions de fonctionnement 2023 :

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie et rappelle celles votées en 2022.

Décision : A l'unanimité, sont attribuées les subventions de fonctionnement suivantes :

Noms des bénéficiaires	Montants attribués
Coopérative scolaire de Bassac	180.00 €
Coopérative scolaire de Triac	300.00 €
Restos du cœur de la Charente	60.00 €
Banque alimentaire de la Charente	60.00 €
Institut Richemont	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Jarnac	50.00 €
TOTAL	700.00 €

D/2023-03-03 : Vote du budget primitif 2023 :

Madame le Maire et Monsieur Daney présentent les prévisions budgétaires :

- Vu la hausse du coût de l'énergie et de l'alimentation, les montants prévus ont été augmentés par rapport à 2022.
- La principale opération d'investissement reste la rénovation de l'école : fin du chantier prévu durant l'été 2023.
- Des travaux de rénovation sont prévus dans certains logements communaux.
- Il est précisé que la commune devra contracter un prêt relais sur 2 ans dans l'attente du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). En effet, cette recette est perçue sur la commune en Année N -1. La commune ne sera redevable que des intérêts.

Madame le Maire propose :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	499 957,48 €	499 957,48 €
INVESTISSEMENT	1 363 356,10 €	1 363 356,10 €

Décision : Voté à l'unanimité.

D/2023-03-04 : Adhésion au module « métier de gestion de cimetières » de l'Agence Technique Départementale de la Charente :

Madame le Maire explique que ce module facilitera la gestion du cimetière : vente des concessions, renouvellement, abandon, reprise, recherche de concessionnaires.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

05 : Estimation du loyer du logement communal sis 4 Espace Marcilhacy_:

L'entreprise en charge du diagnostic de performance énergétique de ce logement est intervenue, la commune est dans l'attente de son rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.